

20 juil 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 juillet 2004

Prêts d'Etat à Etat

Sur proposition des Ministres des Finances, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi de nouveaux prêts d'Etat à Etat.

Sur proposition des Ministres des Finances, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi de nouveaux prêts d'Etat à Etat.

Il s'agit des prêts suivants :- un prêt d'Etat en faveur du Cap Vert pour un montant de 748.000 euros pour le financement d'une installation de radiocommunication maritime;- un prêt en faveur du Cameroun pour un montant de 4.800.000 euros pour le financement d'un projet de fourniture et d'installation d'un système de sécurité pour le port de Douala.Le système des prêts d'Etat a été créé en 1964. Il autorise le Ministre des Finances, le Ministre qui a les Affaires étrangères dans ses attributions et le Ministre de la Coopération au développement à octroyer conjointement une aide financière à des conditions très avantageuses aux pays en développement pour qu'ils puissent acquérir des biens et services nécessaires à leur développement économique et social. Les prêts d'Etat sont donc un instrument supplémentaire de l'aide internationale belge.Les prêts sont octroyés à des conditions particulièrement avantageuses, puisqu'ils sont remboursables en 20 tranches annuelles égales après une période de grâce de 10 ans. En outre, les prêts accordés au Cap Vert et au Cameroun ne portent pas d'intérêt.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>